



L'intégration de la recherche sur les compétences essentielles dans les activités en classe permet d'aider les élèves et les chercheuses et chercheurs d'emploi à comprendre et à évaluer le caractère transférable de leurs compétences de l'école au marché du travail, d'une profession à l'autre et d'un secteur à l'autre.

Les enseignantes et enseignants peuvent utiliser le Passeport-compétences de l'Ontario (PCO) :

- pour encourager l'apprentissage des compétences essentielles;
- pour aider les élèves à identifier les compétences qu'elles et qu'ils possèdent déjà et à planifier l'amélioration ou l'acquisition d'autres compétences;
- pour documenter la démonstration des compétences et des habitudes en milieu de travail;
- pour favoriser la réussite des transitions.

Conseils pour présenter le PCO et les compétences essentielles aux élèves :

- Utiliser le [support pédagogique du PCO](#) afin de présenter les compétences essentielles aux élèves ainsi que les applications du site Internet : « Créer un plan de travail du PCO » et « Effectuer une recherche dans la banque de données du PCO ».
- Intégrer d'autres activités reliées aux compétences essentielles dans vos plans de leçon. Cliquer sur la section « [Sites apparentés](#) » dans la barre de navigation du site Internet du PCO et faire défiler la page pour obtenir une liste des ressources.



Le Conference Board du Canada* a interrogé des employeurs qui ont fourni une formation en compétences essentielles à leur personnel. Selon ces employeurs, les avantages sont les suivants :

- un lieu de travail plus sécuritaire – moins d'accidents
- une augmentation de la productivité et une amélioration de l'efficacité
- une meilleure rétention des employés
- une diminution de l'absentéisme

* « Développer les compétences essentielles en milieu de travail » (Ressources

Les enseignantes et les enseignants en éducation coopérative et les enseignantes et les enseignants chargés des cours GLD20 et GLN40 peuvent également utiliser le PCO :

- pour familiariser les élèves avec les types de tâches qu'elles ou qu'ils peuvent rencontrer en milieu de travail. Cette démarche pourrait servir à « vérifier l'adéquation entre les aspirations et la réalité » et aider à gérer les attentes avant le stage;
- pour discuter précisément avec les employeurs des tâches que l'élève aura l'occasion d'effectuer en milieu de travail. Cette démarche pourrait être particulièrement utile lors d'une première rencontre avec une ou un employeur;
- pour faciliter l'élaboration du plan d'apprentissage personnalisé.

Lors de l'examen du plan de travail du PCO avant le stage :

- veiller à ce que le plan conserve son aspect utilitaire tant pour l'employeur que pour l'élève en éducation coopérative ou la personne au travail en concentrant celui-ci sur quelques compétences qu'elles ou qu'ils souhaitent vraiment améliorer ou développer pendant le stage;
- confirmer à l'élève ou à la personne participante et aussi à l'employeur que le plan de travail contient des attentes réalistes.

Pendant le stage en milieu de travail :

- utiliser une liste de vérification pour consulter le plan de travail et discuter avec l'élève et l'employeur des compétences et des habitudes de travail qui ont été développées;
- aider les employeurs et les élèves à créer une ambiance favorisant l'échange de rétroactions relatives au rendement professionnel (voir « *Conseils pour les élèves et les chercheuses et les chercheurs d'emploi* » et « *Conseils pour les employeurs* » pour obtenir des idées).

humaines et Développement
des compétences Canada.
Publication : HIP-028-03-05F)



À la fin du stage en milieu de travail :

- encourager les participantes et les participants de même que les travailleuses et les travailleurs à continuer d'améliorer leurs compétences et leurs habitudes de travail en créant de nouveaux plans de travail qui cibleront d'autres compétences et tâches ayant éventuellement des [niveaux de complexité](#) plus élevés;
- conserver un exemplaire des plans de travail du PCO élaborés afin de disposer d'un dossier sur l'amélioration des compétences des élèves.

Seuls les employeurs peuvent remplir et signer le plan de travail du PCO.